

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**PRUGRAMMAZIONI DI PRUGHJETTI DI RICERCA A
TITULU DI U CPER 2015-2020 : "PRUGHJETTU B3C -
BOOST CULTURAL COMPETENCE IN CORSICA"
PURTATU DA L'UNIVERSITA DI CORSICA**

**PROGRAMMATION DE PROJETS DE RECHERCHE AU
TITRE DU CPER 2015-2020 : "PROJET B3C - BOOST
CULTURAL COMPETENCE IN CORSICA" PORTE PAR
L'UNIVERSITÉ DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le projet B3C a pour objectif d'accompagner les transformations sociales de la société Corse par le transfert de compétences scientifiques vers les acteurs institutionnels, privés et associatifs de l'industrie culturelle et touristique.

Ce projet ambitionne la mise en synergie technologique et organisationnelle prenant la forme d'une plate-forme institutionnelle regroupant des scientifiques, représentants institutionnelles, académiques éducatifs, associatifs et privés dont l'ensemble des activités basées sur la connaissance se focalise sur l'acquisition de compétences culturelles pour le territoire.

Élaborées autour de la place centrale accordée à la Corse dans la relation qu'elle entretient avec son environnement euro-méditerranéen, les recherches menées au sein du projet B3C sont intrinsèquement pluridisciplinaires.

Ses membres investissent des thèmes et des terrains de recherche qui se structurent autour de quatre thématiques entendues dans une approche comparatiste :

- La langue et la littérature corses dans un cadre plurilingue et interculturel ;
- Les transversalités littéraires, culturelles et artistiques ;
- Les transformations d'une société en mouvement : la Corse moderne et contemporaine ;
- Les enjeux de la patrimonialisation des savoir-faire locaux.

Les travaux menés par les chercheurs dans les quatre thématiques de la B3C interrogent les deux champs transversaux suivants :

- Les identités et leurs reconfigurations comme résultat des pratiques sociales, politiques et culturelles ;
- La création culturelle et les enjeux de la médiation.

L'ensemble des activités de recherche seront adossées à la M3C (Médiathèque culturelle de la Corse et des Corses).

L'objectif est de produire les outils nécessaires à un usage social des connaissances et des expériences menées au sein du laboratoire, et accompagner les transformations sociales de la société corse par transfert de compétences scientifiques vers les acteurs institutionnels, privés et associatifs de l'industrie culturelle et y compris touristique.

Ce projet, d'une durée de 2 ans, correspond parfaitement aux thématiques qui

avaient été ciblées dans le cadre du Contrat de Plan, adopté le 29 octobre 2015 par l'Assemblée de Corse portant programmation des actions s'inscrivant dans le domaine de la recherche et de l'Innovation et fera l'objet d'un financement conjoint par des sévices de la Collectivité de Corse et de l'Etat.

A ce titre, la Collectivité de Corse apportera un concours financier en prenant une partie des frais de fonctionnement à hauteur de 560 820 €, les charges d'investissement seront supportées par les services de l'état pour 116 800 €, le reliquat étant assuré par un auto-financement de l'Université de Corse à hauteur de 308 392 €.

Ainsi au vu des éléments transmis, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- 1- D'approuver le présent rapport en programmant le projet « B3C - Boost Cultural Competence in Corsica » au titre du CPER, et plus précisément du volet enseignement supérieur, recherche et innovation, objectif ESRI2 intitulé « soutenir la dynamique de la recherche en Corse », mesure 1.
- 2- D'approuver l'affectation de 560 820 € au profit de l'Université de Corse pour le projet « B3C - Boost Cultural Competence in Corsica » chapitre 932, article 657382, fonction 23, programme 4112.
- 3- D'approuver la convention d'engagement pluriannuelle d'objectifs et de moyens relative au projet « B3C - Boost Cultural Competence in Corsica » pour la période courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.
- 4- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer cette convention, ainsi que toutes autres pièces réglementaires (arrêté, convention d'engagement, convention attributive de subvention, convention d'application, avenant...) relatives à la mise en œuvre du projet « B3C - Boost Cultural Competence in Corsica ».
- 5- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à constituer le comité de pilotage

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.